Convention d'utilisation
Possibilités publicitaires pour les fournisseurs

Version 8 janvier 2026
La version en langue allemande fait foi. Toute responsabilité liée aux traductions est exclue.

I. Domaine d'application

Le présent document règle l'ensemble des prestations publicitaires payantes («possibilités publicitaires») pour les fournisseurs sur la place de marché B2B Mercanto («plateforme»). Il fait partie intégrante de chaque réservation publicitaire et complète les Conditions générales de vente (CGV) pour les entreprises partenaires du réseau B2B Mercanto, la convention d'utilisation ainsi que les dispositions relatives à la protection des données de la plateforme.

II. Définition des termes

Terme	Signification
Fournisseur	Entreprise ayant un assortiment activement mis en ligne sur Mercanto.
Support publicitaire	Bannières numériques, textes, images ou vidéos fournis par le fournisseur.
Espace publicitaire	Espace disponible sur la plateforme pour placer des supports publicitaires
Slot publicitaire	Une période définie de manière fixe (en général une semaine calendrier) pour le placement d'un espace publicitaire.

III. Espaces publicitaires payants

Espace publicitaire	Placement	Durée par semaine	Prix	Limite par fournisseur / semaine (§ VI)	Limite totale par semaine (§ VI)
Bannière «Page d'accueil»	Page d'accueil de Mercanto	1	2'500 CHF	7	9
Bannière «Assortiment»	Assortiment et résultats de recherche	1	4'000 CHF	4	6
Bannière «Catalogue fournisseur»	Catalogue fournisseur et résultats de recherche	1	1'000 CHF	3	-
Article sponsorisé	Page d'accueil de Mercanto	1	900 CHF	5	7

Convention d'utilisation
Possibilités publicitaires pour les fournisseurs

IV. Forfaits de limites

Forfait	Campagnes*	Publications*	Durée	Prix
Forfait «Start»	2	2	Illimité	Inclus dans la redevance de base
Forfait «S»	4	4	1 mois civil	200 CHF
Forfait «M»	6	6	1 mois civil	300 CHF
Forfait «L»	8	8	1 mois civil	400 CHF
Forfait «XL»	10	10	1 mois civil	500 CHF
Forfait «Flat»	Illimité**	Illimité**	1 mois civil	750 CHF

**Le nombre par forfait indique combien de campagnes et de publications peuvent être actives simultanément. Les forfaits supérieurs incluent déjà, dans ce nombre total, les prestations des forfaits inférieurs.*

***Selon les limites techniques*

V. Prix

Les prix applicables sont ceux de la liste de prix actuelle (voir paragraphe III & IV); tous les montants s'entendent hors TVA et toutes les versions linguistiques disponibles sont inclues.

VI. Réservation et coûts

Les espaces publicitaires sont des possibilités publicitaires optionnelles qui peuvent être saisies et réservées de manière autonome par le fournisseur dans le Merchant Portal ou être réservées via le Support Mercanto.

Les coûts des espaces publicitaires sont facturés séparément pour chaque réservation et sont facturés dans le cadre du décompte mensuel de la place de marché.

Avec l'enregistrement d'un espace publicitaire dans un slot publicitaire, celui-ci est considéré comme réservé et payant (Merchant Portal statut «réservé»). Une adaptation du contenu du support publicitaire est possible en tout temps conformément au paragraphe VIII.

VII. Disponibilité et limites

Pour chaque espace publicitaire, il existe une limite fixée par semaine calendrier (paragraphe III & IV) en ce qui concerne le nombre maximal d'espaces publicitaires publiés par fournisseur ainsi que pour l'en-

semble des fournisseurs.

Dès que la limite est atteinte par fournisseur ou dans son ensemble, il n'est plus possible de réserver d'autres espaces publicitaires pour la semaine calendrier concernée.

Mercanto se réserve le droit d'adapter en tout temps les limites par fournisseur et/ou dans l'ensemble pour tous les fournisseurs. Les réservations déjà confirmées restent garanties dans tous les cas.

VIII. Durée et facturation

Une durée d'une semaine calendrier (= slot publicitaire) peut être fixée par espace publicitaire.
La durée d'affichage commence le premier jour de la semaine calendrier réservée et se termine le dernier jour de cette semaine calendrier.

Une fois réservé, un slot publicitaire est contraignant, valide pour la facturation et ne peut plus être annulé. Les slots publicitaires sont facturés même si la période de publication se situe encore dans le futur.

La période de facturation se poursuit même si la visibilité ou le contenu de l'espace publicitaire est modifié ultérieurement par le fournisseur dans le Merchant Portal.

IX. Adaptation et gestion des supports publicitaires

La visibilité des supports publicitaires (visibles / non visibles) peut être contrôlée dans le Merchant Portal. Le contrôle de la visibilité n'a aucune incidence sur les coûts. La période réservée est intégralement facturée, indépendamment de la visibilité effective.

Une adaptation ou un remplacement des supports publicitaires est possible à tout moment, aussi bien avant le début qu'au cours d'une période en cours.

X. Responsabilité du fournisseur, vérification et libération

Le fournisseur est seul et inconditionnellement responsable de tous les contenus qu'il fournit sur la plateforme dans le cadre de la mise en ligne de la publicité.

Il s'engage expressément à ne télécharger et à n'utiliser que de tels contenus:

a) dont l'utilisation n'enfreint pas la législation en vigueur;

b) pour lesquelles il dispose de tous les droits nécessaires, notamment des droits d'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur ou de marque déposée (p. ex. logos, images, textes, slogans)

c) qui ne portent pas atteinte aux droits de tiers, comme p. ex. les droits de la personnalité, les droits de protection des données ou les droits de propriété intellectuelle.

Il est notamment interdit au fournisseur de publier des contenus qui:

d) enfreignent le droit de la concurrence, le droit d’auteur, le droit des marques ou le droit du design;

e) sont discriminatoires, offensants, racistes, sexistes, font l’apologie de la violence ou sont de toute autre manière contraires à la loi ou aux bonnes mœurs;

f) contiennent des déclarations trompeuses, mensongères ou fausses;

g) dénigrent d’autres fournisseurs ou produits.

Mercanto se réserve le droit de vérifier le caractère rédactionnel des supports publicitaires remis ou publiés par le fournisseur et, en cas de violation des présentes dispositions, des spécifications techniques ou des directives légales, de les refuser ou de les désactiver.

Le fournisseur assume l’entière responsabilité juridique du respect de toutes les directives légales applicables et dispense Mercanto de toute responsabilité vis-à-vis de tiers résultant de la violation de ces dispositions ou des directives légales en vigueur.

XI. Dispositions finales

En cas de nullité de certaines de ces dispositions, les restantes conservent leur validité.